



## Acte de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait

Vérfifié le 30 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous avez besoin d'un acte de naissance, 3 documents différents peuvent vous être délivrés : une copie intégrale (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de votre acte de naissance), un extrait avec *filiation* ou un extrait sans filiation. La démarche varie en fonction de votre lieu de naissance.

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)